

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
[Leader.SJB@assnat.qc.ca](mailto:Leader.SJB@assnat.qc.ca)

**Objet :** Question concernant la certification du ministère de l'Enseignement supérieur, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Monsieur le leader parlementaire du gouvernement,

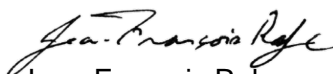
J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 31 mai 2024 par la députée de la circonscription de Bourassa-Sauvé, M<sup>me</sup> Madwa Nika-Cadet, au sujet de la certification du ministère de l'Enseignement supérieur, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

En vertu de dispositions transitoires prévues à l'article 198 de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, les ministères et organismes gouvernementaux non certifiés au 31 mai 2022 avaient l'obligation de présenter à l'Office québécois de la langue française (OQLF) l'analyse de leur situation linguistique et d'entreprendre le processus de conformité à la *Charte de la langue française* (Charte).

Bien que le ministère de la Langue française soutienne et accompagne les ministères, les organismes gouvernementaux et les organismes municipaux auxquels s'applique la politique linguistique de l'État dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte, l'OQLF a le mandat d'accompagner les ministères et les organismes gouvernementaux non certifiés jusqu'à l'obtention de leur certification. L'OQLF fait de la certification l'une de ses priorités en matière de conformité de l'Administration et déploie tous les efforts requis afin de s'assurer que leurs pratiques respectent les exigences de la Charte et de la Politique linguistique de l'État.

Depuis le 31 mai 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur a reçu sa certification. Pour ce qui est des deux autres organismes, soit le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, l'analyse de leur situation linguistique est toujours en cours.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le leader parlementaire du gouvernement, mes salutations distinguées.

  
Jean-François Roberge  
Ministre